

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur, Cher Adhérent,

Notre 21^e assemblée générale s'est tenue le 19 juin.

Après avoir approuvé le procès verbal de la réunion du 13 novembre 2008, l'assemblée a enregistré avec satisfaction la forte hausse du nombre d'adhérents (plus de 30 000 désormais) et du nombre de personnes protégées qui excède 60 000.

Après avoir entendu le compte rendu des 8 réunions de bureau et des 4 réunions du conseil tenues de novembre 2008 à juin 2009, l'assemblée a examiné les comptes annuels arrêtés par le conseil et illustrés par le rapport de gestion du conseil ainsi que par les rapports du commissaire aux comptes.

a) Le bilan

A la clôture de l'exercice, le total du bilan s'élève à 11 705 096 € au lieu de 10 965 334 € en 2007, soit une augmentation de 6,75 %. Cette hausse traduit l'évolution des activités de la mutuelle et ses résultats positifs. Les fonds propres augmentent de plus de 25 % et excèdent désormais 3,7 millions d'euros.

b) Le compte de résultat

Les cotisations brutes sont en hausse de près de 30 % (11 763 k€ au lieu de 9 068 k€). Le compte de résultat montre une augmentation des cotisations acquises de 9,7 % à 6 029 K€.

Les charges de prestations, pour leur part, subissent une augmentation de 15,7 %. Hors frais de gestion et hors incidence de la réassurance, les prestations payées s'établissent à 7 552 k€ en 2008 au lieu de 6 530 k€ en 2007 (+ 15,7 %).

Au final, le résultat technique des opérations non-vie est positif de 709 565,86 €, soit 6,0 % des cotisations acquises brutes. En 2007, l'excédent était de 669 149,40 €.

Le compte de résultat non technique montre une baisse significative (358 k€ au lieu de 402 k€ en 2007) des produits des placements. Cette diminution est bien entendu liée au contexte financier général.

Au final, l'exercice présente un résultat positif de 776 032 € soit 6,6 % des cotisations acquises brutes.

C'est à l'unanimité que les délégués présents ont approuvé les rapports et les comptes 2008 qui sont accessibles sur notre site Internet dans l'espace adhérent/ Nos dernières évolutions/Assemblée Générale.

Les modifications statutaires adoptées ensuite unanimement consistaient d'abord à préciser le rôle du bureau :

« **ARTICLE 49. Mission, réunions et délibérations**

Sous la direction du président et pour l'aider dans ses attributions, le bureau initie la réflexion et met en œuvre les décisions du conseil entre deux réunions de celui-ci. »

L'assemblée a ensuite adopté la modification de l'article 65 pour permettre au conseil de choisir un médiateur indépendant de l'UMC, union mutualiste que nous avons quittée au 31 octobre 2008.

A ensuite été ratifiée la précision suivante proposée par le conseil pour l'article 18 du règlement intérieur : « **Le président du comité est élu en son sein et ratifié ensuite par le conseil d'administration.** ».

Le rapport d'intermédiation qui expose les quelques activités hors Frais de Santé (moins de 0,5 % des cotisations) réalisées par MUTIEG a ensuite été validé.

Les questions d'actualité ont permis aux délégués d'entendre leurs collègues aquitains exprimer leurs impressions sur le congrès de Bordeaux de la Mutualité Française dont la presse s'est fait écho. La présentation de PSM (Priorité Santé Mutualiste) a précédé une projection des données de pilotage permises par l'outil d'Agrume, union que l'assemblée de juin 2008 avait décidé de rejoindre dès sa création.

Quelques informations complémentaires sur la négociation de branche sur la garantie supplémentaire Santé ont permis aux délégués de partager le souci du conseil d'approfondir la réflexion en cours sur le rôle local des délégués.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments mutualistes dévoués.

Marc Pélouard – Président du Conseil d'Administration de MUTIEG